SITTOMAT Comité syndical

14 DECEMBRE 2023

Procès-Verbal

Étaient présents :

Gilles VINCENT, Président Jean-Luc GRANET René CASTELL Jean TEYSSIER René JOURDAN Robert BERTI Jean-Luc VITRANT Anne-Marie METAL Albert TANGUY Ange MUSSO Robert BENEVENTI Bernard MARTINEZ Gérard CABRI

Christophe DELIGNY Michel OLLAGNIER Michel MARIN Sandra LE BEC PEINADO

ORDRE DU JOUR

. 1829 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marche global de performances pour
a conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri du SITTOMAT3
l. 1830 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché de fourniture d'un équipement
mobile de mise en balles des ordures ménagères7
II. 1831 – Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés de commercialisation des
produits valorisables issus de la collecte sélective8
V. 1832 – Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés de réception,
conditionnement, chargement et transport des emballages non fibreux en ECT9
V. 1833 – Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés de traitement des déchets
reçus dans les déchèteries (balayures et encombrants mélange)10
VI. 1834 – Approbation des conditions de mise à disposition des installations de Manjastre nécessaires à la
compétence traitement12
VII. 1835 – Adoption des tarifs de traitement des déchets inertes de l'ISDI de Manjastre13
VIII. 1836 – Autorisation de signature de la convention d'encaissement des recettes provenant de l'ISDI de
Manjastre par la CCMPM pour le compte du SITTOMAT13
IX 1837 – Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de services pour la gestion
installations de Manjastre13
X. 1838 – Autorisation de signature de la convention relative à la REP Mobilier14
XI. 1839 – Autorisation de signature de la convention relative à la REP D3E15
XII. 1840 – Election des membres de la CAO du SITTOMAT
XIII. 1841 - Autorisation de signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier
Unique17
XIV. 1842 – Autorisation de signature des marchés de traitement des déchets reçus dans les déchèteries
// · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Le Président

Bonjour. Merci d'être venus aujourd'hui pour un moment historique. Très heureux d'accueillir encore une fois René Jourdan. Les anciens sont toujours là quand on a besoin d'eux. René était présent également lors de l'ancien mandat, et celui d'avant, et celui d'avant, etc. Il connaît tout à fait l'importance de la décision que nous allons prendre aujourd'hui sur le centre de tri.

Nous avons beaucoup de délibérations qui concernent les marchés, et c'est Ange qui va développer. Je voudrais dire merci aussi à notre collègue, puisque vous savez que nous avons changé la commission d'appel d'offres, suite à l'arrivée de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. Il fallait intégrer des élus de cet EPCI dans la Commission d'appel d'offres. Nous avons donc demandé à tout le monde de démissionner pour recréer une commission d'appel d'offres. Comme tous les présidents l'ont fait, nous ne souhaitions pas qu'il y ait de vote pour deux élus qui soient issus d'un même EPCI. J'ai donc demandé aux deux candidats de se parler afin qu'il n'en reste plus qu'un, afin d'éviter un vote. Je remercie donc notre ami Vitrant, qui a décidé de s'effacer dans l'intérêt du syndicat, au profit de Monsieur Boubeker. J'en avais parlé en Commission mixte, et j'avais promis d'en reparler aujourd'hui. Nous aurons à voter tout à l'heure, mais je voulais le dire en préambule, pour que ce ne soit pas inscrit dans nos discussions au moment de voter la délibération.

M. Jean-Luc VITRANT

J'ai retiré ma candidature pour éviter de créer des polémiques qui ne sont pas utiles au fonctionnement du SITTOMAT. Après dix-huit ans de présence permanente à la commission d'appel d'offres du SITTOMAT, je pense que j'ai fait mon boulot. J'ai demandé que cette démission soit enregistrée avec une prise d'effet immédiate. Car je ne vois pas pourquoi je traiterais les problèmes d'aujourd'hui que je n'aurais pas à suivre demain.

Le Président

Bien, je propose de rentrer dans le vif du sujet. Je rappelle que chaque fois nous avons une Commission mixte qui s'est exprimée. Quelquefois, nous n'avons pas encore choisi le candidat, mais la délibération a été vue dans le détail, et Ange vous donnera le détail de ce qui a été décidé dans cette Commission mixte.

I. 1829 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché global de performances pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri du SITTOMAT

Le Président

Depuis des années, nous avons investigué pour arriver à construire notre propre centre de tri, car déjà dans l'ancien mandat, nous avions décidé de procéder ainsi. Cela afin d'avoir, premièrement, une meilleure concurrence ; et deuxièmement pour obtenir un meilleur prix. Je voudrais remercier Jean Plenat et Monsieur Berti, qui ont participé à l'ensemble de la négociation, pour arriver à désigner un candidat.

Moi, je ne souhaite pas participer à ce genre de discussions, pour des raisons évidentes, et l'ensemble du syndicat fait confiance à ces deux personnes, que je voudrais officiellement remercier. Il m'a été rapporté que les discussions ont été sérieuses, qu'elles se sont très bien déroulées, c'est ce qu'ont estimé aussi les uns et les autres. On n'empêchera peut-être pas des entreprises de déposer des recours, mais dans tous les marchés publics c'est comme ça. En tout cas, merci à tous les deux, j'aurai l'occasion de le dire à Jean. Je rappelle que l'on s'oriente vers une signature le 20 décembre.

Oui, le 20 décembre à 11 heures.

Le Président

Bien. Ange, c'est à toi.

Ange MUSSO

Donc nous avions déjà présenté le candidat retenu en commission mixte, il s'agit du groupement Suez-GSE, EBHYS et Atelier 5 comme architecte. Le coût global de l'offre retenue s'élève à 64 408 373 euros hors taxes. En conception-réalisation, nous en avons pour 33 665 872 euros hors taxes. Et en exploitation, sur sept ans, 29 911 758 euros hors taxes.

Il faut savoir que nous avons choisi des prestations supplémentaires en tranches fermes. Nous en avons retenu deux, mais pas la troisième. Il s'agit de la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment, que la CAO propose de retenir. Et l'option numéro trois qui était le tri des petits métaux. En revanche, la première proposition était le tri du standard bureautique, c'est-à-dire les papiers issus de la bureautique. Le coût était très élevé, mais en même temps, c'est un gisement qui tend à diminuer de plus en plus, avec l'informatisation. Nous avons donc proposé de ne pas retenir cette option.

Nous retenons donc la construction, l'équipement, l'exploitation, mais aussi la pose de panneaux photovoltaïques, et le tri des petits matériaux. Ce n'est pas encore la fin, mais le début opérationnel d'une longue aventure, Monsieur le Président.

Le Président

Longue je l'espère. J'étais hier en conseil d'administration d'AMORCE. Nous étions plus d'une trentaine d'élus, et nous avons longuement discuté sur ce qui passe en France pour le recyclage des plastiques, et pas seulement des emballages. Avec toujours le même sujet des bouteilles en plastique qui pourraient être recyclées par des machines. Certains, comme nous, sont en train de décider d'améliorer ou de construire des centres de tri. Avec une épée de Damoclès qui concerne les refus de tri. On en parlera peut-être tout à l'heure, mais suite à l'extension des consignes de tri, tout le monde a constaté que nous avons des refus de tri de plus en plus importants, sur les emballages. Pour nous, pas de problèmes, ces refus de tri reviennent à l'usine d'incinération, et ils sont incinérés. Mais CITEO, l'éco-organisme, ne veut plus payer aujourd'hui le coût de la valorisation énergétique. D'une part de ces refus de tri, et je pense que l'on va gagner. Et d'autre part, ne veut plus payer pour la valorisation énergétique des emballages qui ne se recyclent pas. Car je rappelle qu'il n'y a que 50 % des emballages qui sont recyclés. C'est un sujet qui va revenir sur la table.

Nous, nous nous sommes lancés, avec un centre de tri de 35 000 tonnes, qui pourra passer à 42 000 tonnes. Il y aura donc la possibilité demain, éventuellement, d'accueillir d'autres EPCI, si l'on travaille le samedi, etc. Puisque plus nous sommes nombreux, plus les frais fixes diminuent. La deuxième étape sera de réfléchir demain, Ange, une fois que nous serons lancés, stabilisés, à des opportunités pour admettre d'autres EPCI, qui sont demandeurs, et ce n'est pas nous qui allons vers eux, car ils sont demandeurs. Et pourquoi ils sont demandeurs ? Car il n'y a qu'un seul centre de tri actuellement dans le Var, qui est au Muy, et qui est un peu désuet. Et c'est surtout un centre de tri qui coûte fort cher. Nous le savons, puisque les communes du Golfe notamment, y vont, et on connaît les prix. Avec notre centre de tri, nous arrivons à un prix bien moins élevé. Les EPCI varois qui regardent ce qui se passe nous ont donc contactés, en nous disant : et pourquoi pas ? Nous leur avons répondu non pas avec un « pourquoi pas », mais avec l'attente d'un centre de tri qui fonctionne.

Merci à Ange d'avoir mené la fin de ce dossier. Avez-vous des questions ?

Un intervenant

C'est où?

Le Président

Il faut savoir que le terrain est juste à côté de l'autoroute.

Le Directeur

On le voit de face là, avec l'autoroute en contrebas. Bricoman est sur la gauche. Et vous avez la frontière avec la commune de La Garde, qui est juste de l'autre côté.

Ange MUSSO

Bien sûr tous ces plans ont été vus et validés par la Ville de La Farlède, par Monsieur le Maire et par son responsable de l'urbanisme, pour s'assurer que nous sommes bien dans les clous, par rapport à ce qu'ils accepteraient. À la fois par rapport au PLU, ce qui est une obligation, mais aussi pour une intégration réussie. Ils nous avaient notamment demandé d'essayer de boiser, de végétaliser au maximum. Le terrain est quand même assez limité en surface, nous aurions bien aimé cinq ou six mille mètres de plus, mais on ne les a pas. Nous avons donc essayé de végétaliser au maximum, c'est ce qui nous a été demandé.

Il ne fallait surtout pas non plus que les camions restent sur la route. Nous avons donc quand même une capacité intérieure, et les camions en attente seront bien stationnés à l'intérieur, le temps de décharger. Il n'y aura pas de camions sur la voie.

Le Président

La voie est la rue Alphonse Lavallée. Tous les centres de tri se ressemblent. Car il y a un hall pour stocker les matériaux, une fois qu'ils sont triés. Il y a un hall avec les machines, ces machines sont en hauteur, puisqu'il s'agit d'un système de tri tel que cela arrive par en haut, et quand c'est en bas c'est trié. Donc les hauteurs sont à peu près les mêmes, tous les centres de tri se ressemblent. L'usine qui est en face, c'est quoi ?

Le Directeur

En face, de l'autre côté de l'autoroute ? Bonne question.

Le Président

Ce n'est pas Transfix?

Anne-Marie METAL

Non, Transfix est avant. Je pense que c'est plus vers Lapeyre.

Le Président

Ce n'est pas Lapeyre car on voit des camions. Mais on voit que le centre de tri s'intègre bien par rapport aux bâtiments qui sont autour.

Le Directeur

C'était aussi le souhait de la commune d'avoir un bâtiment qui ne soit pas trop élevé par rapport aux bâtiments environnants. Nous avons les halls de réception et de stockage de balle qui sont à huit mètres. Sachant que la norme dans la zone est de huit-neuf mètres. Nous avons aussi le hall central qui est le hall process. Nous avons bien rencontrés les élus de la Farlède en juillet, sur la base des offres anonymisées, afin de recueillir leurs observations, sur les quatre propositions qui étaient en cours d'analyse. Et puis pas plus tard qu'hier, nous étions dans le bureau de Monsieur le Maire,

pour lui présenter l'offre Suez, que la CAO a désignée comme lauréate. Nous sommes rentrés dans le vif du sujet, pour parler de plannings, de permis de construire

Robert BERTI

Nous avons oublié, mais cela me tenait à cœur, les bassins de rétention c'est important, car c'est la seule offre qui nous proposait des bassins de rétention enterrés. N'est-ce pas Christophe ? Et le maximum du bâtiment est à douze mètres. Alors que nous avions eu des propositions à seize, dix-sept, voire dix-huit mètres. Donc cela s'intègre très bien, comme vous l'avez dit Président, au reste des bâtiments existants. Hier, nous avons beaucoup travaillé en mairie sur l'aménagement de la rue Alphonse Lavallée, pour les espacements, les trottoirs, les espaces verts.

Le Président

Hier j'étais à Paris, donc je ne pouvais pas être avec vous, mais on se reverra, j'irai voir mon collègue.

Robert BERTI

Demain il sera là pour la signature.

Le Président

Bien. Avez-vous des questions ? C'est une étape importante. Nous en aurons encore une autre, pour les bio déchets, mais c'est une étape importante. Aussi importante, à l'époque que la construction de l'unité de valorisation énergétique. Avez-vous des questions ?

Un intervenant

Et pour le permis?

Le Directeur

Le permis sera déposé à notre nom. Nous sommes vraiment sur la conception-réalisationexploitation-maintenance.

Un intervenant

Et au terme du contrat ?

Le Directeur

L'installation, c'est nous qui la finançons, nous allons payer les factures des travaux. Ils seront titulaires de l'autorisation d'exploiter tant qu'ils seront exploitants, donc pendant sept ans, suite à la MSI. Et ensuite, l'arrêté d'autorisation d'exploiter sera transmis aux futurs exploitants.

Le Président

C'est finalement une bonne solution. Car nous n'avons pas la capacité de construire et de suivre les travaux, même si nous allons les suivre. Car la règle est que lorsqu'un EPCI confie une mission de délégation de service public, il doit contrôler, c'est clair. Mais ce n'est pas nous qui allons contrôler tous les travaux réalisés. À la fin, il y a une exploitation. Ce qui était important, c'est que nous arrivions à des prix d'exploitation qui soient inférieurs à ce qui se pratique au Muy. Tout le monde fera donc des économies. Je pense que nous avons donc fait un bon choix quand nous avons décidé de construire nous-même, c'est-à-dire en finançant nous-même cette installation. Dans sept ans, nous déciderons une délégation de service public pour exploiter encore un certain temps, et nous n'aurons plus à payer la conception-réalisation.

La différence de prix sur la conception-réalisation était de combien, entre les candidats ?

Au global, car nous avons analysé le prix dans ses deux composantes, construction et exploitation sur sept ans, les différences étaient relativement peu importantes. C'était effectivement assez groupé. Nous avions deux millions d'euros au global, entre le mieux disant et le moins disant. Mais par contre, sur la construction, il y avait une différence de 800 000 euros. Ce qui était finalement assez proche, pour des montants de 34 ou 35 millions d'euros.

Un intervenant

C'est plutôt rassurant.

Le Directeur

Oui. Sachant qu'il y a eu des variations, car lors des premières offres, nous avions des écarts assez substantiels. Et puis au fil des réunions de négociations...

Ange MUSSO

Oui, les négociateurs ont été redoutables, ils ont baissé de quasiment 5 millions si je me souviens bien, sur 63. Nous étions plutôt aux alentours de 68 millions en moyenne, et nous sommes arrivés à 63 millions. Il y a eu aussi une belle négociation financière à la fin. Donc merci à eux.

Le Président

Bien. S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

II. 1830 – Autorisation du Président ou son représentant à signer le marché de fourniture d'un équipement mobile de mise en balles des ordures ménagères

Ange MUSSO

Il s'agit d'un équipement mobile de mise en balle des ordures ménagères. La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, a des périodes de forts afflux et ne peut pas tout amener à l'unité de valorisation. Il faut donc un système de transport et de traitement. Le marché est à 81 euros hors taxes. Avec une tranche optionnelle, qui prévoit une moins-value de 30 euros la tonne, si un équipement est mis à la disposition du titulaire du marché pour mettre en balle. Nous avons donc lancé un marché pour obtenir une machine de mise en balle, de façon à la mettre à disposition. Cela nous permettra une moins-value de 30 euros, et vous verrez à la fin que c'est très intéressant par rapport à l'amortissement et au prix de la machine.

Nous avions rajouté quatre options à la machine : la visite annuelle préventive sur une période de cinq ans, un tarif d'intervention sur site pour maintenance curative, un catalogue de pièces de rechange, pour les cinq ans, et une extension de garantie pour un an.

Nous avons eu une offre, de la société Flexus, en Suède, avec la tranche ferme à 743 928 euros. Les quatre options sont à 85 829 euros hors taxes. Nous avons une durée de vie de l'équipement qui est de douze ans minimum. Nous avons en moyenne dix mille tonnes par an d'ordures non valorisées. Cela représente donc 7 euros la tonne. Sachant que nous économiserons 30 euros, mais avec l'amortissement et la durée, cela nous coûtera 7 euros la tonne. Nous économisons donc 23 euros. C'est pour cela qu'il a été proposé de retenir cette solution. L'investissement est important, mais cela représente une économie importante sur la durée. Sur douze ans, cela représente 120 000 tonnes, à, 23 euros, ce qui donne plus de 2 500 000 euros.

Le Président

Avez-vous des questions ?... Pas de questions ?... Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

III. 1831 – Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés de commercialisation des produits valorisables issus de la collecte sélective

Ange MUSSO

Nous avons examiné cela il y a tout juste une heure et je n'ai pas noté... Vous allez donc m'aider Monsieur le Directeur. Donc nous allons vous proposer les commercialisations de diverses matières valorisables. En lot un, c'est la commercialisation des matières fibreuses non plastiques. Le lot 2 concerne la commercialisation des fibreux papiers. En lot 3, la commercialisation des fibreux papiercarton. Et en lot 4, la commercialisation des non-fibreux métalliques, ce qui m'a permis d'apprendre beaucoup de choses ce matin, avec les prix qui varient chaque mois et un prix plancher. Ça augmente ou ça peut diminuer, mais la tendance est plutôt aujourd'hui à la diminution. C'est une recette quand même pour le SITTOMAT. Mais nous avons eu ce matin des diminutions substantielles qui s'élevaient parfois à plus de 60 %. C'est un prix qui est fixé par...

Le Directeur

Par mercuriale. En fait il y a un prix de départ qui est négocié, et ensuite le négociant propose une mercuriale, pour ajuster son prix au cours des marchés.

Ange MUSSO

Mais avec un prix plancher, il ne peut jamais aller en-dessous. Il y a une note prix qui concerne le prix proposé, une note prix qui concerne le prix plancher, et ensuite une note méthodologique. Mais d'après ce qui a été proposé en CAO, nous sommes à 70 % sur le prix. Nous avons quatre lots, mais avec des tarifs bien moins avantageux que ce que nous avions auparavant.

Le Directeur

C'est surtout pour le lot un, sur les matières plastiques, pour lesquelles les cours ont été relativement élevés ces dernières années. Et là nous sommes redescendus à des prix que nous connaissions davantage avant les années 2019-2020. Donc là oui, nous avons une très forte décote, de l'ordre de 65-70 % par rapport à ce que l'on connaît aujourd'hui. Après par contre, pour les matières fibreuses et les matières métalliques, c'est un peu moins intéressant, mais cela reste dans la norme de ce que l'on connaît.

Le Président

Comme je vous l'ai dit hier, j'étais au Conseil d'administration d'AMORCE, et nous avons eu l'explication de ces prix à la baisse pour le plastique. Cela va vous étonner ce que je vais vous dire, mais la construction, le BTP, est en récession ; et dans le BTP ils utilisent beaucoup de matières plastiques, dont une grande partie intègre de la résine de recyclage. Il y a donc moins de demande de matière plastique, et les prix s'effondrent. Cela risque de durer un peu, car une récession des constructions dans le BTP a été annoncée hier. C'est quand même inquiétant. Mais ne me demandez pas pourquoi il y a une récession dans le BTP. Je vous explique simplement que moins de demande de matières plastiques entraîne une baisse des prix de la matière plastique. Si le BTP retrouve une activité sereine, les prix de la matière plastique remonteront. Il y a notamment tous les besoins des isolants. Vous m'entendrez parler facilement de tous les sujets liés aux déchets, à l'énergie et à l'eau, mais le BTP ce n'est pas mon domaine.

Robert BENEVENTI

Cela s'explique par l'inflation, le surcoût des matériaux, la rareté du foncier, les difficultés avec les lois restrictives, plus les financements qui deviennent très onéreux, pour les bailleurs sociaux notamment. Tout cela a quand même beaucoup restreint l'activité. Il y a donc une espèce de frein. Les acteurs sont attentifs. Ils attendent que les taux d'intérêt baissent.

Le Président

Ils devraient baisser en 2024.

Robert BENEVENTI

Oui, ça va faire redémarrer. Il y a tout un tas de petits dossiers qui ont été refusés par les banques. Il y a donc un faisceau de causes, qui font que ça n'avance plus. Et n'oubliez pas qu'il existe un dicton populaire qui dit : quand le bâtiment va, tout va. Et là, il ne va pas très bien.

Le Président

Voilà, Robert et moi nous vous avons donné des explications. Nous avons tous les éléments.

Le Directeur

Donc la CAO a attribué ce matin le lot numéro un, les matières fibreuses plastiques en l'extension de consignes de tri, à la société Suez RV trading France. Pour le lot numéro deux, pour le papier graphique, c'est également Suez RV trading France. Pour le lot numéro trois, le reste des papiers carton, notamment les cartons de déchetterie, mais aussi les cartons de collecte sélective, c'est la société EPR qui a été retenue, c'est une filiale de Véolia. Et pour la commercialisation des non-fibreux métalliques, à savoir les aciers et les métaux, y compris les petits alus, c'est la société Suez RV trading France. C'est vrai que la société Suez RV trading France nous a remis des dossiers très complets, très détaillés. Et des prix qui étaient, trois fois sur quatre, les plus intéressants. Y compris en prix de reprise initiale, et souvent aussi en prix plancher.

Le Président

Des questions ?... Donc je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci, pour les matières fibreuses plastiques.

IV. 1832 – Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés de réception, conditionnement, chargement et transport des emballages non fibreux en ECT

Ange MUSSO

Là c'est un peu particulier, puisque je vous proposais de valider le lot un, pour l'ouest toulonnais. Mais la Commission a classé sans suite pour le deuxième lot, pour l'est toulonnais. Après la faillite d'Ecorecept, la société Paprec nous a fait une proposition pour l'ouest toulonnais, une proposition intéressante, même si le coût est plus élevé par rapport à ce que nous avions avec Ecorecept. En revanche c'est assez sain, puisque son site est sur La Seyne, il n'y a aucun problème.

En revanche, pour le lot un, nous n'avons eu qu'une seule offre, de la société Paprec. Et c'est un petit peu compliqué car le coût est élevé, et en même temps il fallait traverser Toulon. Or actuellement, il existe une solution provisoire, que nous avons mise en place, en urgence pour l'est toulonnais. Cela consiste à expédier via le quai de transfert de l'Almanarre à Hyères les emballages collectés au centre de tri du Muy de la société Valeor, déclaré sous-traitant de la société Valréna, du groupe Paprec. En fait, le groupe Paprec nous a offert une solution, sans traverser Toulon pour venir à La Seyne, en continuant à passer par le centre de tri du Muy. Avec un tarif bien plus avantageux, puisque nous étions à 125 euros la tonne, soit une économie de quasiment 230 000

euros par an. Avec une solution existante. Sauf que dans le marché, on nous a proposé de traverser Toulon avec des camions pour aller à La Seyne. Donc nous avons déclaré cette offre sans suite, c'est un motif d'intérêt général. Sincèrement, il y avait le prix, mais il y avait aussi le transfert depuis l'est en traversant Toulon. Que l'on passe par Le Revest ou par le centre-ville, c'était terrible.

Nous vous proposons donc d'autoriser le Président à signer le lot ouest, et à déclarer sans suite le lot est, pour motif d'intérêt général. Et de continuer notre procédure actuelle.

Le Directeur

Je ne sais pas si c'est parce que Paprec a perdu le centre de tri, mais le centre du Muy explique que ça va être compliqué de continuer avec vous, car ils sont saturés, ils vont être obligés de travailler en trois huit, etc. J'ai pris le parti, en accord avec le Président, de dire que tant qu'on l'a, on le garde, et puis après on en discute, et on verra. Mais ce qui me fait peur effectivement, c'est l'été. Car là ils sont vraiment très chargés. Nous avons donc six mois pour trouver des solutions.

Le Président

A chaque jour suffit sa peine. Avez-vous des questions ?... Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

 V. 1833 – Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés de traitement des déchets reçus dans les déchèteries (balayures et encombrants mélange)

Ange MUSSO

Il y avait donc cinq lots, pour les déchets de balayures de l'est toulonnais, pour les déchets de balayures de l'ouest toulonnais, pour les encombrants de l'est toulonnais, les encombrants de l'ouest toulonnais, et pour les encombrants de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez. Pour les quatre premiers lots, nous n'avons pas eu de difficultés, mais nous avons eu une petite difficulté sur le lot cinq, et nous avons eu un débat.

Pour le lot un, nous vous proposons la société Azur valorisation, pour l'est toulonnais. La société MAT'ILD pour l'ouest toulonnais. Azur valorisation pour les encombrants de l'est toulonnais, et Onyx Méditerranée pour les encombrants de l'ouest toulonnais. Pour le lot cinq, je voudrais approfondir un petit peu. Cela concerne le Golfe de Saint-Tropez. Nous avons eu deux offres, l'une d'Azur valorisation, avec en moyenne un taux de valorisation à 15 %. Et une seconde offre d'une autre société, ENSO, une jeune société qui proposait une offre de valorisation à 95 %. Dont plus de 60 % de valorisation énergétique, 65 %, mais en Suède. Sauf que les accords transfrontaliers ne dépassent pas deux ans et demi, et notre marché court sur quatre ans. Nous n'avions donc pas de garantie pour cette valorisation, à hauteur de 65 %. Cette offre avait des points en plus, mais pas sur la durée maximale du marché. Cela nous a posé un problème. Mais même en dehors de ce problème des accords transfrontaliers, il faut trois semaines pour monter en Suède. Et parfois il peut y avoir des difficultés, avec un train empêché de faire le trajet. La société proposait donc une solution, de l'enfouissement classique. On ne pouvait donc pas lui donner la note maximale sur cette qualité de valorisation, puisqu'elle ne courrait pas sur la durée du marché, sur quatre ans, mais sur les deux tiers du marché. La note a été un petit peu moins bonne du coup, et Azur valorisation a gagné, avec un taux de valorisation faible, de l'ordre du 15 %. Voilà, nous avions un vrai problème juridique. Heureusement que nous avons retrouvé la possibilité d'enfouir en cas de problèmes, mais une offre doit être en capacité de s'engager sur l'ensemble de la durée du marché, ce qui n'était pas le cas, mais avec une solution.

C'est dommage, car il est intéressant de valoriser, mais l'entreprise qui est première était un petit peu moins cher. Nous vous proposons donc Azur valorisation, même si le niveau de valorisation est

assez faible. Je me fais un petit peu le porte-parole de Monsieur Plenat, qui souhaitait indiquer au titulaire de ce marché la nécessité de faire un petit peu des efforts. Sachant qu'il va y être obligé.

Le Directeur

Aujourd'hui, Azur valorisation a fait l'effort de monter une chaîne de tri, ils sont en train de la finaliser et devraient la mettre en route dans les prochaines semaines. Néanmoins, dans leur engagement contractuel, ils ne s'engagent que sur 15 % de valorisation. Nous avons quand même trouvé que c'était très en-deçà de ce que leur chaîne permettra de faire, je l'espère. Car c'est quand même un investissement relativement conséquent, et j'espère qu'ils pourront obtenir un peu plus que 15 % de valorisation. Mais cela n'a pas été pris en compte dans la notation, car l'on s'en tient à l'engagement de performances du candidat. Pour Azur valorisation en tout cas, il y aura matière à les challenger, afin d'obtenir un peu plus de valorisation.

Le Président

Je voudrais faire deux remarques. La première, c'est qu'il y a un manque de concurrence. Nous avions déjà fait le même constat avant que la société Ecorecept arrive. Car les entreprises manquent aussi d'ambitions. C'est un avis tout à fait personnel. Je me souviens d'une remarque de Monsieur le Préfet, qui disait : « Il n'y a que dans le Var que l'on voit cela ». Je lui avais répondu que non, car c'est aussi le cas dans les Alpes-Maritimes, et dans les Bouches-du-Rhône. Nous avons donc un problème de concurrence. Et lorsque je parle de concurrence, j'en parle au niveau technique. Car finalement tout le monde, à part ceux qui ont une chaîne de tri, se contentent d'une mise en décharge. C'est le premier point, et nous avons donc un travail à faire.

Deuxième remarque, c'est qu'une fois que nous avons trié, pour les produits qui ne sont pas valorisés directement, par exemple le plastique, ou le bois, on se retrouve avec des produits qui pourraient être valorisés, mais à une seule condition, c'est de les transformer. Cela signifie, quand ils ont été triés, en séparant la part valorisable de la part non valorisable, qu'il faut les broyer. Lorsqu'ils sont broyés très fin, on obtient un CSR. C'est un combustible, et parce qu'il est très fin, il peut aller en cimenterie. Et s'il n'est pas assez fin, c'est ce que l'on appelle du RBF, qui pourrait être traité dans des usines telles que celles que nous avons. Avec une seule condition, c'est que le PCI, le pouvoir calorifique inférieur, ne soit pas trop élevé. Et deuxièmement, que nous ayons des capacités.

Or, dans notre département, mais je dirais aujourd'hui dans la région, il n'y a plus de capacités. Donc moi je ne cesse, au niveau national, d'alerter sur le besoin d'aides déclenchées par l'ADEME, afin que toutes les régions s'équipent. À la fois en système de préparation et de valorisation énergétique, que ce soit dans le privé ou dans le public. Cela afin d'arriver à sortir de ce contexte, avec les seules possibilités que nous avons, d'envoyer les déchets en Espagne, en Italie ou en Suède. Ce n'est quand même pas normal.

Voilà. Avez-vous des questions ? Pas de questions, donc nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Michel OLLAGNIER

Je voudrais juste préciser qu'en parallèle, nous lançons une étude sur toutes les techniques possibles pour la valorisation de ces produits. Cette étude est commune au SMIDDEV et au SIVED.

Le Président

C'est ce qui a été évoqué en Commission mixte. Avec le SMIDDEV Var et le SIVED, le syndicat du moyen Var, nous avons lancé une étude prospective pour voir ce que nous pourrions faire cela fait des mois que j'essaie de rencontrer la région, pour savoir s'il n'y aurait pas une possibilité de traiter ces déchets dans un des fours de Gardanne, qui brûlait autrefois du charbon et qui est aujourd'hui à l'arrêt

La région est en train de mener une étude, afin d'élaborer un schéma CSR régional. C'est donc effectivement un sujet d'actualité. Même si aujourd'hui, quand on lance une consultation, on nous propose des débouchés suédois.

Le Président

Pour le traitement, pas pour la préparation. Bien, on vous a tout dit. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

VI. 1834 – Approbation des conditions de mise à disposition des installations de Manjastre nécessaires à la compétence traitement

Ange MUSSO

Il s'agit du transfert, ou plutôt de la régularisation du transfert de Manjastre.

Le Président

Je vais le présenter. Lorsque la Communauté de communes des Portes des Maures a souhaité nous rejoindre, nous avons eu dans le paquet cadeau une installation qui se trouve à Manjastre. Pour ceux qui connaissent, c'est avant Bormes, quand on tourne pour aller dans les virages de la forêt du Dom, et l'installation est en bas. Cette installation nous a été transférée de fait, et jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de PV de transfert. J'ai donc demandé à Christophe de régulariser ça avant la fin de l'année, et il l'a bien fait puisque nous délibérons aujourd'hui. Il y a donc un PV de transfert, qui a été établi contradictoirement entre les parties, sur la compétence au nom de laquelle se fait le transfert du titre des biens. Je rappelle qu'il y a notamment une déchetterie.

Le Directeur

Oui, Manjastre est un grand site, qui recouvre plusieurs activités. Il y a l'activité quai de transfert, ISDI, installation de stockage de déchets inertes, qui sont de la compétence transport-traitement, qui sont revenues au syndicat à la date du 1^{er} mars. Il y aussi la partie déchetterie, ils ont une déchetterie professionnels et une déchetterie particuliers. Ils ont aussi une aire de stockage des camions bennes servant au départ des collectes pour les communes du littoral. Tout cela reste donc de la compétence collecte, et de la CCMPM. Le PV prévoit donc une partition de l'espace. Le transfert concerne l'ISDI, qui revient au SITTOMAT. Nous allons récupérer les droits et obligations du propriétaire, nous n'avons juste pas l'autorisation d'aliéner. Pour le reste, les Portes des Maures restent chez eux.

Nous avons donc simplement réalisé un état des lieux, un inventaire des emprises transférées. Donc les trémies de transfert, du matériel, des Algeco, des barrières, de l'éclairage public, des surfaces de voirie, etc. Le PV de transfert constate donc ce transfert au SITTOMAT, pour l'exercice de ses compétences propres.

Le Président

Bien. Des questions ?... Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

VII. 1835 – Adoption des tarifs de traitement des déchets inertes de l'ISDI de Manjastre

Le Président

En discutant avec nos collègues de l'EPCI, la question de la révision de la grille tarifaire de l'installation des déchets inertes au site de Manjastre a été posée. Après discussions, nous proposons un tarif à la tonne, qui est le même pour tout. De 0 à 50 tonnes par an, ce sera 8 euros la tonne ; de 50 à 400 tonnes par an, ce sera 15 euros la tonne ; plus de 400 tonnes par an, 35 euros la tonne. Et pour les services techniques des collectivités des EPCI, 5 euros la tonne.

Les produits de ces dépôts seront affectés en recettes de fonctionnement au budget du syndicat. En sachant que les dépenses, comme le lieu comprend aussi une déchetterie, seront aussi affectées au syndicat. Il est normal que les recettes aillent à l'EPCI.

Avez-vous des questions ?... Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

VIII. 1836 – Autorisation de signature de la convention d'encaissement des recettes provenant de l'ISDI de Manjastre par la CCMPM pour le compte du SITTOMAT

Le Président

Il faut savoir qu'il y a un gardien qui a plusieurs fonctions. Il fonctionne à la fois pour la partie en lien avec l'EPCI membre, et en partie pour le SITTOMAT. Et je passe la parole à Christophe.

Le Directeur

Pour le site de Manjastre, ISDI, déchetterie professionnelle et particuliers, quai de transfert, ont une seule entrée. Nous avons un agent pour le pont bascule. Nous avons une tarification pour les terres et gravats qui sont amenés en stockage à l'ISDI, maintenant au profit du SITTOMAT. Et nous avons une tarification pour les déchets professionnels, sur la déchetterie professionnelle, qui reste au profit de la CCMPM. Nous avons donc un même lieu de pesée, les mêmes agents, y compris sur la facturation. Sur cette partie facturation et encaissements, la CCMPM a déjà une régie de recettes, qui opérait jusqu'à présent, sur les deux flux, terres et gravats et déchets professionnels. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est l'objet de cette délibération et de la suivante, c'est de garder les personnels CCMPM et leurs régies de recettes. Les recettes liées aux terres et gravats vont être encaissées par la CCMPM pour le compte du SITTOMAT. Cette délibération permet donc d'approuver la signature d'une convention pour encaissement pour compte de tiers, par la CCMPM au profit du SITTOMAT, pour les produits liés à la tarification des terres et gravats.

Le Président

Avez-vous des questions ?... Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

IX. 1837 – Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de services pour la gestion installations de Manjastre

Le Directeur

Cette délibération suivante est la composante personnelle. Il y a la personne qui est à la pesée, au pont bascule, et la personne qui est à la régie de recettes. Il faut que l'on supporte une quotité, car ils vont faire des opérations pour le compte du SITTOMAT. Il s'agit là de la convention de mise à disposition partielle de service, puisque ces agents vont continuer à travailler d'abord et avant tout

Comité syndical SITTOMAT

pour la CCMPM. Nous prenons une autorité fonctionnelle, mais uniquement pour notre partie, ils restent des agents de la Communauté, mais mis à disposition.

Le Président

Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

X. 1838 – Autorisation de signature de la convention relative à la REP Mobilier

Le Président

Là nous allons rentrer dans des délibérations relatives aux éco organismes. Il s'agit du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'ameublements. Jusqu'à présent, vous le savez, nous nous sommes battus au niveau des collectivités. En 2008 au Grenelle de l'environnement, nous expliquions que nos déchetteries étaient pleines des déchets d'ameublement du BTP, et qu'il fallait absolument mettre en place une responsabilité élargie des producteurs, comme nous l'avions fait pour les emballages, avec les D3E. Nous avons assisté à la naissance d'un éco-organisme qui, dans un premier temps, s'appelait Eco mobilier. Nous avons donc fonctionné comme cela pendant des années, nous installions des bennes dans les déchetteries, elles étaient récupérées par un sous-traitant d'Eco mobilier, Paprec, qui préparait ces déchets. Puis une partie de ces déchets récupérés en mobilier étaient recyclés et envoyés dans différents endroits, dont la Suède. Non pas pour être valorisés énergétiquement, mais pour refaire des meubles. Ces produits étaient aussi envoyés en Italie, pour faire des panneaux en bois par exemple, et aussi en Espagne. Mais désormais nous assistons à un changement, et je laisse la parole à Christophe.

Le Directeur

Effectivement, l'État a relancé un nouveau cahier des charges, pour redésigner à nouveau des écoorganismes. Ce cahier des charges est connu, il fixe comme objectifs une amélioration des taux de recyclage et de valorisation, ainsi que les barèmes. Donc quel que soit l'éco organisme qui sera désigné, ce sera le même contrat avec les mêmes barèmes. Nous savons que, aujourd'hui, trois éco organismes se sont portés candidats à l'agrément, Eco maison, Valdelia, Valobat. Aujourd'hui, c'est Eco Maison qui est notre éco organisme. Mais personne ne sait encore qui sera le candidat retenu. Quoiqu'il en soit, comme notre contrat s'arrête au 31 décembre, il nous a été demandé de délibérer, en précisant dans le projet de contrat que nous autorisons le Président à signer avec les trois candidats. Et nous retirerons, in fine, les deux qui ne seront pas retenus.

La bonne nouvelle, c'est que nous avons quand même une majoration des soutiens forfaitaires. Nous étions à 2 500 euros, par an et par déchetterie qui accueille une benne mobilier, et nous passerons à 3 050 euros. Mais attention, du mobilier dans la benne d'encombrants, c'est 230 à 260 euros, alors que si c'est dans la benne Eco mobilier, ça rapport 20 euros, et ce sera 24,40 euros à partir du 1^{er} janvier 2024.

Il y a aussi une notion de collecte conjointe auprès des filières REP à titre expérimental, et nous en avions déjà un peu parlé lors de la Commission mixte. Nous allons mettre en place la filière REP PMCB sur les produits des matériaux de construction. Pour ne pas rajouter de bennes, une expérimentation va être menées pour mixer les déchets de mobilier et les déchets de déconstruction du bâtiment. C'est une expérimentation, le cahier des charges le précise.

Le Président

Ce qui semble logique c'est que ce bois revienne dans la benne mobilier, car il peut être traité de la même façon.

Cette expérimentation nous est proposée dans le cadre de la REP PMCB, car il y a aujourd'hui en déchetterie une benne bois et une benne mobilier. Et il est proposé d'avoir une benne bois, qui regroupera tout le bois, le mobilier en bois et les autres déchets en bois, notamment du bâtiment. Et dans l'autre benne, il y aura tout le reste : tous les mobiliers qui ne sont pas en bois, qui sont en plastique ou en métal, ainsi que tous les autres déchets du bâtiment, etc., qui peuvent être traités en mélange. Voilà pour cette expérimentation, prévue sur un an. Le cahier des charges y fait référence, puisqu'il touche à la fillère Eco mobilier.

Il est également question du réemploi, mais les incitations qui sont proposées ne sont pas très importantes, en termes financiers. Même s'il y a désormais, dans toutes les REP, un volet réemploi, afin d'essayer de diminuer le gisement à traiter.

Le Président

Avez-vous des questions ?... Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

XI. 1839 – Autorisation de signature de la convention relative à la REP D3E

Le Président

Je rappelle que les D3E sont ce que l'on paye quand on va acheter un réfrigérateur, une télévision, ou du petit matériel électrique. Ce sont des déchets électroniques et électriques. Un éco organisme, OCAD3E, a été mis en place pour récupérer ces déchets. Ils ont obtenu un nouvel agrément, par arrêté ministériel, le 4 mars 2022, en qualité d'éco organisme de la filière. Les termes du nouveau contrat, pour le soutien aux collectivités, démarre, rétroactivement, au 1er juillet 2022, et prendront fin le 31 décembre 2027. Il convient donc de signer avec Eco D3E, Eco systèmes, qui s'occupe plutôt des lampes, afin de se mettre en conformité avec l'agrément donné au niveau national.

Le Directeur

C'est vrai que c'est un peu alambiqué, car un agrément avait été délivré, mais il arrive souvent que les nouveaux agréments n'arrivent pas au terme des anciens, des dispositions provisoires sont donc mises en place. C'est la raison pour laquelle on nous demande de signer un acte constatant la cessation d'une convention, à la date du 30 juin 2022. Puisque désormais ils appliquent les nouveaux barèmes, qui sont plus favorables, et de manière rétroactive, au 1^{er} juillet 2022.

Ensuite, comme pour le mobilier, nous avons une augmentation de la part forfaitaire et à la tonne, de l'ordre d'une dizaine de pour cent. Nous avons toujours la même incitation à la massification des gros électro ménagers hors froid, et des petits électro ménagers, les PAM.

Deux nouveautés tout de même : une introduction sur un soutien à la vidéosurveillance, en investissement et en fonctionnement, alors que jusqu'à présent il n'y avait qu'une aide en investissement. Les tarifs ne sont pas très, très importants, il faudra qu'on les regarde avec chacun des EPCI pour savoir s'il y a un intérêt pour actionner ces soutiens.

Et puis il y a toujours, sur la partie mobilier, le réemploi, avec 200 euros par déchetterie et par trimestre. Pour faire vivre une zone de réemploi, ce n'est pas forcément très important.

Le Président

Avez-vous des questions ?... Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Il faut que vous sachiez que chaque fois qu'il y a un agrément, une cellule se réunit, composée d'élus, représentant notamment l'association des maires de France, mais aussi de représentants d'associations de protection de l'environnement, et des industriels. Les débats sont parfois acharnés. Si les choses se passent bien au niveau de D3E, ou au niveau du mobilier, ça se passe très mal pour les emballages, et pour les produits phytosanitaires issus des déchetteries, dénommés les DDS. Nous avons des collègues élus qui passent leur temps à se battre, à Paris, avec certains éco organismes. Avec d'autres ça se passe très bien.

L'association AMORCE, une fois par an, en 2024 ce sera en janvier, reçoit tous les éco organismes, pour leur dire ce que nous pensons. C'est un moment assez intéressant, quand ils viennent, car beaucoup ne viennent pas. Les collectivités racontent les problèmes qu'ils ont rencontrés dans le courant de l'année, soit techniques, soit financiers.

Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

XII. 1840 - Election des membres de la CAO du SITTOMAT

Le Président

En début du Conseil Syndical, nous nous sommes exprimés, Jean-Luc et moi, et il convient maintenant de voter. Nous vous proposons, comme membres titulaires, moi-même, comme Président de droit. Mais pourquoi n'est-ce pas écrit ?

Un intervenant

Ce n'est pas dans la délibération. Tu peux changer d'avis et déléguer un autre.

Le Président

Bon, les titulaires : Luc de SAINT-SERNIN, Jean-Luc GRANET, Jean PLENAT, Patrick MARTINELLI, et Patrick BOUBEKER. Sont donc représentés, la Métropole, Sud Sainte-Baume, Saint-Tropez, Porte des Maures, et la Vallée du Gapeau.

Les membres suppléants : Christine SINQUIN, René CASTEL, Philippe LEONELLI, Bernard MARTINEZ, et Robert BERTI. Et c'est la même chose, tous les EPCI membres sont représentés.

On procède à bulletins secrets ?

Le Directeur

Oui, à bulletins secrets et en deux temps, les titulaires d'abord, les suppléants ensuite. Et il faut désigner quelqu'un pour dépouiller. On peut voter pour la liste ou blanc. Mais attention, en cas de ratures, le vote est considéré blanc.

Le Président

Nous allons désigner quelqu'un. Qui est le plus jeune ?

(Les membres présents procèdent au vote)

Le Président

Pendant qu'ils ouvrent les enveloppes, je vous propose de voter la délibération 1841.

(Plus tard dans la séance)

Le Président

Donc tout le monde a voté.

Le Directeur

Donc treize voix pour, zéro contre et zéro votes nuls ou blanc.

XIII. 1841 — Autorisation de signature de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique

Le Président

Vous l'avez peut-être votée dans vos communes. Nous remplissons les prérequis à l'expérimentation, l'idée est donc de se lancer. Pour cela, nous devons signer une convention avec l'État. Avez-vous des questions à ce sujet ? Non ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Bien. Je vais vous quitter. Car comme je vous l'ai expliqué, mon fils travaille dans une société qui a peut-être répondu à l'appel d'offres. Je dois donc vraiment vous quitter. Je voulais vous dire avant cela que je remercie les deux membres qui ont assisté au déroulement des discussions avec les entreprises qui ont répondu pour le centre de tri. Je voudrais aussi remercier Ange, qui a assuré au pied levé le remplacement de Thierry, et qui nous a mené le déroulement de ces appels d'offres de main de maître.

Je voudrais aussi remercier Christophe, car cela n'a pas été simple, depuis le début du mois de juin, lorsqu'Ecorecept a mis la clé sous le paillasson comme on dit. Il a fallu passer un marché en urgence, puis d'autres marchés, pour arriver aujourd'hui à des marchés qui vont fonctionner pour les années à venir.

Je voudrais remercier notre personnel, car derrière tout cela, il y a des personnes qui lancent les appels d'offres, qui reçoivent les candidatures, etc. Michel en fait partie, et puis il y a en bas, Géraldine et Emmanuelle, et Sandra. Il est facile de se rappeler des noms, car contrairement à ce que croient certains, nous n'avons pas une très grosse structure.

Le Directeur

Il faut aussi remercier nos techniciens, Christine et Raphaël, qui ont participé à l'analyse des offres qui ont été faites à la CAO.

Le Président

Et à celles qui vont suivre. J'ai d'ailleurs un message à faire passer, avec l'exemple d'Ecorecept : soyons encore plus vigilants sur les contrôles que nous exercerons demain, afin de vérifier si les entreprises ont bien réalisé ce qu'elles ont prévu de faire dans les appels d'offres. Vous savez que c'est important.

Le Directeur

Sur la partie encombrants et balayures, qui est la partie sensible, nous avons demandé que les attestations de valorisation soient fournies à l'appui de la facture. Et on ne paiera pas tant que l'on n'aura pas les attestations de valorisation.

Le Président

C'est important.

Alors qu'auparavant, on payait sur la tonne entrante, sur la foi des pesées du pont bascule. Et ensuite on se faisait livrer, au mois n+1, ou tous les trimestres, les attestations de valorisation. Désormais, nous avons demandé qu'elles nous soient fournies systématiquement. Ce qui va contraindre les opérateurs à demander à leurs filières de leur produire des attestations mensuelles. Mais ils ne seront payés qu'avec la production de ces attestations.

Le Président

Je vous informe que j'ai porté plainte contre Ecorecept, qui avait, dans la carrière de Flassans, enfoui plusieurs centaines de tonnes de déchets plastiques et de déchets verts, comme l'a constaté la DREAL. Nous avons donc ramé, ramé, ramé, pour avoir les attestations d'Ecorecept, pour savoir où ils envoyaient les déchets, car ils en envoyaient notamment en Espagne. Mais comme ils ne payaient pas les entreprises, elles ne donnaient pas les attestations. Il faut donc vérifier, et j'ai décidé de porter plainte au nom du SITTOMAT. Car je ne voudrais pas que l'on se retrouve comme à Nice: le président de l'agglomération de Nice a été convoqué, et c'est la même chose que nous, pour s'expliquer sur le fait qu'une société avait pris des encombrants, pour soi-disant les envoyer en tri à Nîmes. Mais en fait ils partaient en décharge en Espagne. J'ai donc porté plainte, et on verra ce que cela donnera. Mais surtout, puisque désormais nous avons passé les marchés, nous allons rentrer dans l'exploitation pure, soyons vigilants et vérifions.

Je vous quitte. Je donne rendez-vous pour certains d'entre vous, au 20 décembre pour la signature des marchés. Pour les autres, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes. A bientôt.

(Le Président quitte la séance).

XIV. 1842 – Autorisation de signature des marchés de traitement des déchets reçus dans les déchèteries (bois et déchets verts)

Ange MUSSO

Notre Président nous a expliqué pourquoi il doit sortir et ne peut pas participer au vote, ni signer les contrats. Puisqu'en amont, il ne sait pas qui a été choisi, il ne sait même pas qui a candidaté, mais on ne sait jamais.

Il s'agit en tout cas de quatre lots distincts. Le bois B de l'est toulonnais, le bois B de l'ouest toulonnais, Le bois B de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, et les déchets verts de l'est toulonnais. Ensuite, Monsieur le Directeur ?

Le Directeur

Nous nous sommes réunis ce matin effectivement, et la Commission d'appels d'offres a classé en numéro un, pour le bois B de l'est toulonnais, la société Azur valorisation, qui présentait le prix le plus intéressant, à 60 euros la tonne. Nous avions des candidats qui montaient jusqu'à 85 euros. Azur valorisation était le moins disant, avec une filière éprouvée, ce sont les panneautiers italiens, des filières qui sont les mêmes pour tout le monde.

Pour le bois B de l'ouest toulonnais, nous avions trois candidats, la société Paprec, MAT'ILD et Véolia. La société Paprec a été classée en numéro un, car elle était la moins disante, à 70 euros la tonne, donc un peu plus cher.

Pour le troisième lot, on retrouve, pour le golfe de Saint-Tropez, la société Azur valorisation, à 60 euros la tonne.

Comité syndical SITTOMAT

Sur les déchets verts de l'est toulonnais, qui ont été abandonnés par la société Ecorecept, c'est pour cela que nous n'avons pas les autres déchets verts, du golfe de Saint-Tropez et de l'ouest toulonnais, qui étaient attribués à d'autres sociétés. Là aussi nous avons eu plusieurs propositions, et nous avons retenus la moins disante, qui est celle de la société Paprec, pour 68,50 euros, avec son site de broyage qui se situe à Cuers, au col de la Bigue.

Voilà donc les classements de la Commission d'appels d'offres de ce matin.

Ange MUSSO

Ce sont des contrats de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelables deux fois un an. Ils pourraient donc aller jusqu'en 2027.

Attention, sur la délibération vous avez indiqué « autoriser le Président », il faudra changer et le remplacer par le vice-président, Ange Musso.

Le Directeur

Absolument.

Ange MUSSO

Donc est-ce que vous voulez bien valider ces propositions de la commission d'appel d'offres, et m'autoriser à signer ? Même si je n'ai pas l'impression que le président soit concerné.

Le Directeur

Là non.

Ange MUSSO

Mais il y avait un risque qu'il le soit.

Le Directeur

Et puis nous pouvons aussi avoir de la sous-traitance qui n'est pas forcément déclarée lors de la candidature.

Ange MUSSO

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Je vous reverrai le 20 décembre, mais je passerai en coup de vent. Sinon, bonnes fêtes à tous.

La séance est levée.